# AIDE RÉGIONALE DE 100 €

**À L’ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE**

## Depuis 2017 la Région développe une action en faveur de la transition numérique des établissements d’enseignement supérieur en accompagnant les innovations pédagogiques. Forte de son expérience acquise auprès des lycéens,

**désormais largement équipés en tablettes, et consciente de la fracture numérique, la Région a décidé de mettre en place une aide à l’équipement**

**numérique des étudiants boursiers en première année. La crise sanitaire a montré qu’il était important de continuer dans cette voie en aidant les étudiants qui en ont le plus besoin.**

**Si vous souhaitez bénéficier de cette aide à l’équipement numérique, veuillez remplir cette fiche et la transmettre à votre établissement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOM : |  | |
| PRENOM : |
| N° INE : | DATE DE NAISSANCE : | SEXE : |
| MAIL : |  |  |
| ADRESSE : | VILLE : | CODE POSTAL : |
| NOM DE L’ETABLISSEMENT : |  |  |
| FILIERE : |  |  |

1ere année de DUT 1ere année de BTS 1ere année de CGPE

### 1ere année de médecine, dentaire ou pharmacie

1ere année de licence

### 1ere année école d’ingénieur 1ere année école de commerce 1ere année autre



**Pour bénéficier de cette aide, je certifie :**

### être bachelier en 2020

être inscrit en première année d’études supérieures (toutes formations confondues) être bénéficiaire d’une bourse sur critères sociaux

Vos données sont collectées afin de vous attribuer l’aide. Le traitement de données est mis en œuvre par la région Ile-de-France, Pôle TRESOR, sise 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen-sur-Seine, qui en est le responsable de traitement. Vos données sont transmises à un prestataire dans le cadre de l’instruction de votre demande.

Ce traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public. Les données seront conservées 3 ans à partir de l’attribution de l’aide.

Vous disposez, conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016- 679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée par la loi 2018-493 du 26 juin 2018 des droits suivants d’un droit d’accès à vos données personnelles et d’un droit de rectification de vos données. Nous nous permettrons de vous contacter pour vous donner des informations liées à cette aide régionale. Ces droits peuvent être exer- cés à l’adresse électronique : [donnees-personnelles@iledefrance.fr](mailto:donnees-personnelles@iledefrance.fr) . La non-fourniture des données nécessaires au traitement ne permettra pas l’attribution du chèque numérique.

### Fait à Le Signature de l’étudiant